

Séance du 22 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre WELLECAN.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation du Conseil : 15/07/2022

Président : Pierre Wellecan, Maire

Présents : Céline HURTREL, Stéphanie BENABBAS, Cédric BOLLÉ, Laurent PIFFOUX, Alexandre LAMARRE, Pascal LAMOTTE

Absents : Nicolas GORET (pouvoir donné à Céline HURTREL), Stephan GAUDELET, Cédric PHLIPO, Clément TOURDES (pouvoir donné à Stéphanie BENABBAS)

Nombre de votants : 9

Quorum : atteint 9 votants

Secrétaire de séance : Madame Céline HURTREL et Monsieur Pascal LAMOTTE

1/ Groupement de commande pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics communaux et intercommunaux

La communauté de communes propose aux communes qui le souhaitent de faire réaliser un audit énergétique de leurs bâtiments communaux par le biais d'un groupement de commande.

Le coût de cette étude sera pris en charge par la communauté de communes.

L'audit énergétique doit permettre, pour chaque bâtiment concerné, à partir d'une analyse détaillée des données du site, de dresser une proposition chiffrée et argumentée d'un programme d'économies d'énergie. Chaque bâtiment fera l'objet d'une fiche présentant l'état des lieux du bâtiment (« santé du bâtiment, performance énergétique, état réglementaire), une description et qualification du point de vue de sa performance énergétique, des préconisations techniques et fonctionnelles envisageables, un chiffrage des travaux et gains de fonctionnement correspondants et des scénarii comportant la programmation pluriannuelle des gros travaux d'entretien éventuellement nécessaires.

A l'appui de ces éléments, chaque commune pourra choisir les intervenants compétents et faire réaliser les programmes de travaux et d'entretiens nécessaires.

Les bâtiments suivants peuvent être intégrés dans le programme d'audit énergétique, sans limitation du nombre de bâtiments par commune :

- Les bâtiments administratifs de la communauté de communes
- Les mairies
- Les groupes scolaires, écoles maternelles, écoles élémentaires
- Les gymnases
- Les salles des fêtes et salles à destination des associations

La commune doit préciser dans la délibération d'adhésion au groupement, la liste et les adresses des bâtiments qu'elle souhaite intégrer à l'audit énergétique.

Les bâtiments culturels et les bâtiments techniques non chauffés sont exclus du programme.

Peuvent être membres du groupement les communes membres de la communauté de communes du Plateau Picard. Les syndicats scolaires, dont les bâtiments n'appartiennent pas à une commune (RPC) ne peuvent pas faire partie du groupement de commande.

Le groupement de commande aura pour objet la préparation technique et financière, la coordination, la commande, le suivi et le paiement de l'audit énergétique des bâtiments publics du territoire.

Le coordonnateur du groupement de commande est la communauté de communes du Plateau Picard. Elle aura pour mission :

- de rédiger le dossier de consultation permettant le recrutement d'un ou plusieurs bureaux d'études chargé de réaliser les audits des bâtiments publics ;
- de solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues pour le financement de cette étude et de percevoir ces aides financières ;
- de signer, d'exécuter et de liquider, au nom des membres du groupement, la réalisation de l'audit énergétique correspondant au cahier des charges et conformément aux dispositions du code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres désignée est celle du coordonnateur. Chaque commune sera associée à la réalisation de l'audit des bâtiments qui la concerne.

A noter que les communes qui n'ont pas adhéré au groupement de commande au 30 octobre 2022 ne pourront pas le faire ultérieurement.

L'objet de la délibération est d'adhérer au groupement de commande selon les termes de la convention jointe en annexe.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2113-6 et -7 ;

Vu le projet de convention de groupement de commande entre la communauté de communes du Plateau Picard et les communes du territoire pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics sur le territoire de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Considérant l'intérêt financier pour la commune d'adhérer au groupement de commande pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics sur le territoire de la communauté de communes du Plateau Picard.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

POUR 9 : Cédric Bollé, Céline HURTREL, Stéphanie BENABBAS, Cédric BOLLÉ, Laurent PIFFOUX,

Alexandre LAMARRE, Pascal LAMOTTE, et les pouvoirs de Nicolas GORET et Clément

TOURDES

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer au groupement de commande entre les communes concernées et la Communauté de communes du Plateau Picard pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics du territoire,

DESIGNE la Communauté de communes coordonnateur du groupement.

LISTE les bâtiments suivants que la commune souhaite intégrer à l'audit énergétique :

Désignation	Adresse
Groupe scolaire	Lieuwillers
Bâtiment communal mairie	Noroy 342 rue saint Jean des Pleurs

2/ Éclairage public – Horaires de nuit

Monsieur le Maire informe que l'éclairage public de Noroy est géré par une horloge astronomique. Il propose de mettre en place une programmation pour couper par exemple de 22 heures à 6 heures l'éclairage public la nuit.

Cette action permettrait de faire des économies d'environ 3 000 euros par an en réduisant de quelques heures l'éclairage de nuit. Les élus en discutent. Madame Bennabas dit qu'il faut penser à éclairer les rues aux heures où les enfants partent à l'école le matin. Monsieur Piffoux dit que si l'éclairage est coupé toute une nuit, il faut que la signalisation de la voirie soit en parfait état de visibilité. Monsieur Bollé ne souhaite pas que l'éclairage soit coupé la nuit par mesure de sécurité pour éviter des vols, et pour aussi les personnes qui travaillent de nuit, qui rentrent tard ou se lèvent très tôt. Monsieur Lamotte propose l'idée de varier la luminosité de l'éclairage selon la météo. Les élus se demandent s'il n'existe pas une horloge électronique à ajouter qui permet de régler des horaires d'éclairage la semaine et une programmation différente pour les week-ends.

Après discussion, les conseillers décident les choix suivants :

- semaine : éclairage de 23 heures à 5 heures
- week-end à partir du vendredi soir inclus: éclairage de minuit à 7 heures

Monsieur le Maire va demander des devis à l'électricien Monsieur Lamarre et à la SICAE. Une réunion aura lieu plus tard avec les élus pour organiser les programmations. Monsieur le Maire dit qu'il faudrait 2 personnes pour gérer le fonctionnement qui sera mis en place.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, les élus votent :

CONTRE 1 : Monsieur Bollé

POUR 8 : Céline HURTREL, Stéphanie BENABBAS, Cédric BOLLÉ, Laurent PIFFOUX, Alexandre LAMARRE, Pascal LAMOTTE, et les pouvoirs de Nicolas GORET et Clément TOURDES

3/ Organisation de la fête du village

Monsieur le Maire propose les devis pour la fête locale qui aura lieu le 3 et 4 septembre 2022.

Le repas du traiteur Olà paëlla d'un montant de 1 432.20 euros TTC pour 120 personnes.

Le prix du repas est gratuit pour les habitants, 19 euros pour les adultes extérieurs, 10 euros pour les enfants extérieurs de 5 à 14 ans, et gratuit jusqu'à 5 ans pour tous les enfants.

La sono de Sonocédric d'un montant de 450 euros TTC.

Les jeux gonflables et la machine à barbe à papa d'un montant de 990.60 euros TTC.

L'apéritif sera offert.

Pour les enfants, il y aura des boissons et un goûter le dimanche. Un stand maquillage sera installé pour les enfants et sera animé par des parents

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, les élus votent :

POUR 9 : Cédric Bollé, Céline HURTREL, Stéphanie BENABBAS, Cédric BOLLÉ, Laurent PIFFOUX, Alexandre LAMARRE, Pascal LAMOTTE, et les pouvoirs de Nicolas GORET et Clément TOURDES

4/ Arbre de Noël

Le conseil municipal arrête la date du dimanche 11 décembre 2022 pour organiser l'arbre de Noël des enfants. Cette année la commune de Noroy s'occupe de l'animation qui sera en commun avec la commune d'Erquinvillers. Il sera commandé la calèche des Réneries de Breteuil.

Le prix des jouets pour les enfants de 0 à 11 ans inclus est fixé entre 12 et 50 euros. La quantité des enfants retenue est de 40.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, les élus votent :

POUR 9 : Cédric Bollé, Céline HURTREL, Stéphanie BENABBAS, Cédric BOLLÉ, Laurent PIFFOUX,
Alexandre LAMARRE, Pascal LAMOTTE, et les pouvoirs de Nicolas GORET et Clément
TOURDES

5/ Cadeaux des adolescents

Le conseil municipal décide de fixer à 20 euros les cartes cadeaux commandés à la FNAC pour les adolescents de 12 ans à 18 ans. A ce jour il y a 24 adolescents. Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, les élus votent :

POUR 9 : Cédric Bollé, Céline HURTREL, Stéphanie BENABBAS, Cédric BOLLÉ, Laurent PIFFOUX,
Alexandre LAMARRE, Pascal LAMOTTE, et les pouvoirs de Nicolas GORET et Clément
TOURDES

6/ Colis des aînés

Le conseil municipal décide de remettre le colis des aînés à la mairie le samedi 10 décembre 2022 après le repas des aînés. Le prix du colis par personne est fixé à 45 euros maximum. Il y a 33 personnes recensées à ce jour. Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, les élus votent :

POUR 9 : Cédric Bollé, Céline HURTREL, Stéphanie BENABBAS, Cédric BOLLÉ, Laurent PIFFOUX,
Alexandre LAMARRE, Pascal LAMOTTE, et les pouvoirs de Nicolas GORET et Clément
TOURDES

7/ Repas des anciens

Le conseil municipal décide d'organiser le repas des aînés à la mairie le samedi 10 décembre 2022. Le prix maximum du repas est fixé à 55 euros par personne de 65 ans et plus. Ce qui fait un total de 33 personnes recensées à ce jour. Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, les élus votent :

POUR 9 : Cédric Bollé, Céline HURTREL, Stéphanie BENABBAS, Cédric BOLLÉ, Laurent PIFFOUX,
Alexandre LAMARRE, Pascal LAMOTTE, et les pouvoirs de Nicolas GORET et Clément
TOURDES

8/ Vente des terrains à bâtir

Monsieur le Maire propose aux conseillers de fixer le prix de vente des terrains à bâtir situés au 52 rue Saint Jean des Pleurs. Les élus décident de donner la priorité aux habitants de Noroy et de leurs descendants. Un document sera remis dans les boîtes aux lettres et la date limite pour se manifester est fixée au 15 septembre 2022.

Il y a 2 terrains, chacun sera vendu au prix de 55 000 euros pour des surfaces respectives de 484 m² et 519 m². Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, les élus votent :

POUR 9 : Cédric Bollé, Céline HURTREL, Stéphanie BENABBAS, Cédric BOLLÉ, Laurent PIFFOUX, Alexandre LAMARRE, Pascal LAMOTTE, et les pouvoirs de Nicolas GORET et Clément TOURDES

9/ Questions diverses

- Cédric Bollé : fait remarquer que les trottoirs sont encombrés. Monsieur le Maire signale que le tracteur de l'agent communal est en réparation et sera de retour mercredi. Cédric demande si un autre matériau peut remplacer les bordures en bois situés sur les trottoirs.
- Stéphanie Benabbas : demande pour remplacer un jeu à bascule sur la place qui est abîmé. Un choix d'un jeu à bascule est choisi sur le catalogue Comat et Valco

Fin de la séance à 20 heures 30